

GRAND'10

Règlement

A- Publicité

A1 – Spots TV Cinéma Web

Seuls les films de commande réalisés pour et signés par des marques, des institutions ou des produits dont le but est de vendre une image de marque, des services ou des produits peuvent concourir dans la catégorie spots pub.

Leur diffusion cinéma, TV ou web est nécessaire pour pouvoir s'enregistrer. Dans le cadre d'une diffusion online uniquement, le comité d'organisation du GRAND veillera à ce qu'il s'agisse bien d'un spot publicitaire officiel clairement signé par un annonceur.

Les films d'autopromotion ou films buzz seront refusés ou redirigés dans la catégorie buzz.

Durée: 3 min maximum

A2 – Films institutionnels

Seuls les films de commande réalisés pour et signés par des entreprises ou des institutions dont le but est d'informer ou présenter des activités ou des actions d'entreprise ou d'institution peuvent concourir dans la catégorie films institutionnels.

Quel que soient leur diffusion, ces films peuvent s'enregistrer.

Les films publicitaires seront redirigés dans la catégorie spot.

Les films d'autopromotion ou films buzz seront refusés ou redirigés dans la catégorie buzz.

A3 - Presse

Toute annonce-presse réalisée pour et signée par des marques, des institutions ou des produits dont le but est de vendre une image de marque, des services ou des produits peuvent concourir dans la catégorie annonce-presse.

Leur diffusion sur un support presse, quel qu'il soit est nécessaire pour concourir.

Le comité d'organisation du GRAND se réserve le droit de demander une quittance de publication en cas de doute de parution d'un projet inscrit.

A4 - Affichage

Toute affiche publicitaire, tout format (F4, F12, F24, F200, formats spéciaux-transports publics ,etc...) réalisée pour et signée par des marques, des institutions ou des produits dont le but est de vendre une image de marque, des services ou des produits peuvent concourir dans la catégorie affichage.

Leur diffusion sur un support affichage, quel qu'il soit est nécessaire pour concourir.

Le comité d'organisation du GRAND se réserve le droit de demander une quittance de d'affichage en cas de doute de parution d'un projet inscrit.

A5 - Radio

Tout spot radio réalisé pour et signé par des marques, des institutions ou des produits dont le but est de vendre une image de marque, des services ou des produits peuvent concourir dans la catégorie spots radio.

Leur diffusion sur un support radio uniquement est nécessaire pour concourir.

Le comité d'organisation du GRAND se réserve le droit de demander une quittance de passage radio en cas de doute de parution d'un projet inscrit.

A6 – Ambient/Guérilla/Street marketing.

Toute action de street marketing ou happening publicitaire réalisé pour et signé par des marques, des institutions ou des produits dont le but est de vendre une image de marque, des services ou des produits peuvent concourir dans la catégorie Ambient/Guérilla/Street marketing.
Un descriptif de l'opération doit également être fourni (format PDF ou vidéo de présentation).

A7 – Marketing direct.

Tout publipostage ou mailing papier en 2 ou 3 D. Envoi obligatoire du matériel de promotion.

A8 – Buzz / Spot viral.

Tout spot audio et vidéo, toute action d'e-mailing ou toute autre opération réalisés dans un but d'attirer un maximum d'attention, quel que soit le média de diffusion peuvent concourir dans la catégorie Buzz/Spot viral. Sont donc acceptés dans cette catégorie, les projets d'autopromotion, les projets de marques, d'institutions ou de produits issus d'un programme de communication spécifique au buzz ou au marketing viral (média traditionnels, web et média sociaux).

Leur diffusion/publication est nécessaire pour concourir.
Le comité d'organisation du GRAND se réserve le droit de demander la(les) preuve(s) de diffusion/publication en cas de doute de parution d'un projet inscrit.

A9 – Mobile (site + applications mobiles)

Toute campagne ou application ayant utilisé le téléphone mobile comme un outil de la stratégie globale. Elle sera jugée sur la créativité de l'application qui pourra être native ou une optimisation de site pour mobile, ainsi qu'à son attractivité (mélange de design et de valeur ajoutée.)

A10 – Web/Plateforme Internet

Dans cette catégorie sont jugés les banners, les sites dédiés et les sites de teasing publicitaire.

Les sites de présentation d'entreprises, d'autopromotion, d'information, d'institutionnels, ou tout autre site quel qu'ils soient ne seront pas pris en compte dans cette catégorie. Ils devront concourir dans la catégorie sites internet de la section Graphic Design.

B - Campagnes 360°

Une campagne 360° doit avoir été diffusée au minimum sur 4 média (off et online).
Attention : les travaux inscrits en 360° ne concourent pas de facto dans leur catégorie respective (par exemple, si votre campagne intégrée utilise le média affichage, les affiches présentées ne concourent pas dans la catégorie affichage). Si vous souhaitez par ailleurs enregistrer un de ces travaux de manière indépendante, vous devrez à nouveau l'inscrire dans sa catégorie respective.

Un descriptif de la campagne 360° doit également être fourni (format PDF ou vidéo de présentation).

C - Graphic Design

C1 – Edition publicitaire et communication

Tout ouvrage ou publication imprimé sous forme de livre, brochure, plaquette ou autres formats (rapport annuel, magazine interne, etc...) dans un but d'information ou de promotion d'entreprises, de marques, de produits ou de services.

Tout projet d'édition grand public (magazine, livres, etc...) vendu ou distribué gratuitement ne sera pas considéré ou redirigé dans la catégorie édition culturelle.

C2 – Edition culturelle

Tout ouvrage ou publication imprimé sous forme de livre, brochure, plaquette ou autres formats dans un but d'information ou de promotion culturelle.

Tout projet d'édition publicitaire et communication (rapport annuel, magazine interne, brochure, plaquette, etc...) distribué dans un cadre commercial d'entreprise ne sera pas considéré ou redirigé dans la catégorie édition publicitaire.

C3 – Identité visuelle/Logotype

Toute création graphique représentant une marque, une entreprise, une institution ou toute autre forme de commerce ou d'association, utilisée sur différents supports de communication.
Sont acceptés pour cette catégorie les déclinaisons imprimées constituant l'identité visuelle (en-tête de lettres, carte de visite, enveloppe, etc...).

C4 – Affiche culturelle

Toute affiche relative à la communication d'un événement culturel (F4, F12, F24, F200, formats spéciaux-transports publics ,etc...).

Leur diffusion sur un support affichage, quel qu'il soit est nécessaire pour concourir.

Le comité d'organisation du GRAND se réserve le droit de demander une quittance d'affichage en cas de doute de parution d'un projet inscrit.

C5 – Packaging

Toute création d'emballage ou de conditionnement de produit.

C6 – Web Design

Tout type de site internet (site corporate, blog, e-commerce). Ils seront jugés pour leur design, ergonomie, créativité, fonctionnalités, performances, fluidité, audio, vidéo, etc....

Les sites internet de promotion ou d'action publicitaire ne seront pas considérés ou redirigés dans la catégorie site/plateforme web de la section Publicité.

Prix d'inscription:

CHF 130.- par sujet et par catégorie.

CHF 250.- pour une campagne multi-sujets (maximum 8 sujets) et par catégorie.

CHF 500.- pour une campagne 360°

Paiement

Lors de l'inscription en ligne de votre projet, la dernière étape du processus vous demandera son paiement afin de pouvoir concourir au GRAND. Le projet ne sera ni publié ni présenté au jury tant qu'il reste impayé. Ce paiement pourra s'effectuer de 2 manières :

- Par carte de crédit via le système sécurisé Paypal
- Si vous n'avez pas de carte de crédit ou si ne désirez pas utiliser ce mode de paiement, vous pouvez demander l'envoi d'une facture par la poste en remplissant le formulaire mis à votre disposition lors de cette étape. Dès réception de votre demande, nous vous enverrons une facture et un bulletin de versement à l'adresse indiquée et votre projet sera publié dès réception du paiement.

Qualités des fichiers à livrer

- Image au format JPEG, largeur obligatoire: 1280 pixels, 72 dpi, RVB
 - Son au format MP3
 - Pour la soumission de spots TV/Ciné/Web (max. 3 minutes), veuillez soumettre une image au format JPEG (1280 pixels de largeur obligatoirement) décomposant votre film et qui représente le mieux votre projet. Nous envoyer par courrier votre spot en format DV (les spots doivent être livrés au format Flash vidéo H.264 (FLV) ou convertis sur MiniDV, DVcam ou CD/DVD avec un fichier QuickTime DVPAL - pas de cassettes Betacam, VHS ou Umatic) à l'adresse inscrite plus haut au point 4.
 - Document PDF. Vous pouvez ainsi ajouter un descriptif du projet ou un élément plus apte à comprendre le projet original de l'édition ou de la série de publication.
-